

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS	APPROUVE
--	----------

DATE DE LA REUNION :

02 AVRIL 2020 à 14h

FICHE DE PRESENCE

La présidence est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général

Site de Roscoff

- Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général
- M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, Elu SUD
- Mme Christelle COTONNEC, Elue SUD
- Mme Nelly ROBIN, Elue CGT
- M. Pascal LE PAGE, Elu SUD

Site de Brest

- M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie
- Mme Gaëlle KERMAIDIC, Elue CGT
- Mme Elisabeth STEPHAN, Elue CGT
- M. Bruno BARON, Représentant syndical CFE-CGC
- M. Franck MONFORT, élu CGT

Site de Landivisiau

- M. Michel MOGAN, Directeur Général Délégué aux parcours de vie et de santé
- Mme Sophie ALAIN, Elue CGT
- Mme Stéphanie QUINOU, Elue SUD
- M. Patrick MESGOUEZ, élu CGT
- M. Anthony QUERE, élu CFDT

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET
ECONOMIQUE

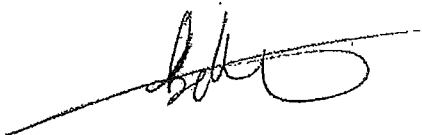
02 avril 2020 à 14h
(En visio-conférence depuis les sites de Perharidy, Saint Vincent
Lannouchen et Ty Yann)

1. Consultation sur l'adaptation des conditions d'organisation et de fonctionnement (hors autorisations) des activités sanitaires et médico-sociales et des mesures impactant les ressources humaines
2. Information et consultation sur l'accord portant sur la planification des CP durant la période d'urgence sanitaire
3. Information sur les dérogations en matière de durée journalière de travail (12h00) : services et salariés concernées
4. Information sur l'organisation du suivi des EPI à disposition par site dans la Fondation
5. Information sur les mesures de prévention (mise à jour du Document unique).
Zoom sur l'instauration du télétravail : état des lieux et organisation
6. Présentation des mesures d'aide et d'accompagnement des salariés durant la crise covid-19
7. Information sur le chômage partiel

Le Secrétaire du CSE,

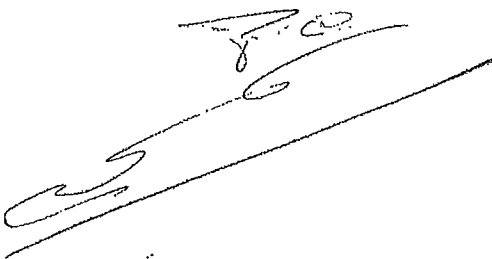
S. DE BLASIO

* documents joints



Le Président,

H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 02 AVRIL 2020
APPROUVE**

Cette réunion extraordinaire du CSE se déroule en visioconférence sur les trois sites de la Fondation.

Début de la réunion : 14h

La présidence est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général

Assistent à la réunion :

Site de Roscoff

- Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général
- M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, Elu SUD
- Mme Christelle COTONNEC, Elue SUD
- Mme Nelly ROBIN, Elue CGT
- M. Pascal LE PAGE, Elu SUD

Site de Brest

- M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie
- Mme Gaëlle KERMAIDIC, Elue CGT
- Mme Elisabeth STEPHAN, Elue CGT
- M. Bruno BARON, Représentant syndical CFE-CGC
- M. Franck MONFORT, élu CGT

Site de Landivisiau

- M. Michel MOGAN, Directeur Général Délégué aux parcours de vie et de santé
- Mme Sophie ALAIN, Elue CGT
- Mme Stéphanie QUINOU, Elue SUD
- M. Patrick MESGOUEZ, élu CGT
- M. Anthony QUERE, élu CFDT

M. David COGEN précise que l'objectif de ce CSE extraordinaire est de nous rencontrer dans le cadre des mesures prises en lien avec la loi d'urgence sanitaire.

Le syndicat CGT a posé un ensemble de questions techniques auxquelles la Direction s'engage à apporter des réponses.

M. Franck MONFORT n'est pas satisfait ; il affirme que les questions de la CGT n'ont pas été retenues. Les informations de la cellule de crise ne sont pas remontées et la colère monte. Les salariés ont beaucoup de questionnements. La boîte mail du syndicat en est remplie.

Le système Foire aux questions mis en place par la Direction ne fonctionne pas ; il faut relancer les réunions des représentants de proximité par visio-conférence.

M. COGEN répond que la Foire aux questions de la Direction fonctionne. Il fera en sorte que les informations soient transmises aux salariés. Il présente la page intranet dédiée au Covid à l'écran.

Mme la Présidente rappelle que nous sommes dans une configuration particulière ; il y a des décisions qui sont prises en cellule de crise. Si cela amène des questions, il ne faut pas hésiter à les faire remonter.

M. Pascal LE PAGE rejoint un peu M. MONFORT. Il demande si un compte-rendu de réunion est fait. Pour sa part, il reçoit un compte-rendu verbal de la part de M. Stefano DE BLASIO après les réunions mais un compte-rendu écrit permettrait aux représentants du personnel de mieux répondre aux questions des salariés.

M. le Secrétaire du CSE indique qu'il entend beaucoup de choses ; il représente le CSE en cellule de crise où il n'a jamais engagé le CSE sur une décision validée par la cellule. Cependant, pour permettre un partage des informations, il propose de faire un compte-rendu à destination de l'ensemble des élus après chaque réunion de la cellule de crise.

1. Consultation sur l'adaptation des conditions d'organisation et de fonctionnement (hors autorisation) des activités sanitaires et médico-sociales et des mesures impactant les ressources humaines.

Mme la Présidente donne quelques informations en préambule :

En Bretagne :

→ 1100 cas confirmés au 01/04.

- Au total 54 décès à l'hôpital.
- Actuellement 79 hospitalisations en réanimation (+10 patients depuis 2 jours).
- Retours à domicile : 200 patients en sortie d'hospitalisation.

Régulation nationale : accueil ce jour en réanimation de 36 patients d'Ile de France (+ 6 de Mulhouse)

→ Forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de santé

- Conférence hebdomadaire avec l'Agence Régionale de Santé
- Conférence quotidienne avec la FEHAP et certains établissements (Kerpape et Pôle St Hélier)
- Réflexion en cours sur les filières, pilotée par les GHT
- Organisation interne avec création d'une cellule de crise dédiée à la gestion de l'épidémie

A ce jour sur la Fondation, nous avons déprogrammé une partie de nos activités mais nous continuons – et continuerons – la prise en charge de nos patients pour éviter les pertes de chances.

Composition de la cellule de crise :

- Représentants de la Direction générale
- Bureau de la CME
- Pharmacienne gérante
- Représentants des médecins de des 3 sites
- Cadres de santé des différents services de la Fondation
- Responsables et adjointe des sites sanitaires de Roscoff et Brest
- Coordonnateur (trices) des EHPAD de Lannouchen, Keraudren et La Source
- Responsable qualité et gestion des risques
- Responsable communication et chargée de communication
- IDE Hygiéniste
- Représentant du CSE

M. COGEN et M. Michel MOGAN présentent le diaporama sur l'adaptation des conditions d'organisation et de fonctionnement (hors autorisation) des activités sanitaires et médico-sociales et des mesures impactant les ressources humaines.

Adaptation des conditions d'organisation et de fonctionnement des activités

PÔLE SANITAIRE

- *Déprogrammation massive des hospitalisations complètes et de jour, sans perte de chance pour les patients. Semaine 14 : 50 lits de disponibles « armés ».*
- *Les téléconsultations / télé rééducations sont privilégiées.*
- *Upgradation de l'équipe mobile (Morlaix et Brest), fusionnée à celles du SESSAD et du SAMSAH, pour réaliser des soins de rééducation à domicile des patients qui ne bénéficient plus de rééducation en centre. Ces patients pourraient être COVID 19.*
- *Fermeture du site de Saint Luc pour rapatrier sur Roscoff les ressources humaines*

résidents COVID 19 + de l'EHPAD. Des dépannages pharmaceutiques sont envisagés depuis la PUI du Centre de Perharidy, en complément de l'officine de ville.

PÔLE SOCIAL (protection de l'enfance)

Le pôle social a adapté l'ensemble de ces activités aux règles de confinement. Seuls les espaces de médiation, le Trait d'Union et le service de Prestation A la Scolarité sont fermés. Les moyens dégagés sont mis à la disposition de la MECS

M. LE PAGE demande si l'équipe mobile intervient déjà chez les patients ou si cela est envisagé.

Mme la Présidente répond que c'est envisagé si le besoin s'en fait sentir, en respectant les gestes barrière. Il convient de noter qu'actuellement de nombreux cabinets libéraux ont cessé leur activité.

M. LE PAGE demande si l'équipe a tout le matériel nécessaire : blouses, surblouses, masques FFP2...

Mme la Présidente répond qu'avant toute intervention, il y a un contact téléphonique avec le patient. En cas de symptômes, la visite est reportée. S'il y a un caractère d'urgence à intervenir, les professionnels auront toutes les protections nécessaires.

M. Bruno BARON indique que toutes les interventions ne sont pas arrêtées. Le PEAD suit toujours environ 60 jeunes, avec une adaptation des interventions et dans le respect toutes les mesures de sécurité préconisées.

M. LE PAGE informe que sur le site de Perharidy, deux unités sont prévues.—Pour le service SSR Nutritionnels et Respiratoires, une partie du secteur dédié à la mucoviscidose sera isolée afin d'accueillir les patients Covid +. Des patients ayant des pathologies relevant habituellement de ce secteur seront donc déplacés vers d'autres services de la Fondation.

Mme la Présidente confirme qu'en effet, des discussions sont en cours parmi les médecins. La question se pose essentiellement pour les patients dépendant de la néphrologie. Une réflexion est menée sur les moyens humains nécessaires.

M. MONFORT rappelle que la loi prévoit que le CSE soit consulté, ce qui est le cas. Mais, il souhaiterait avoir des documents plus précis sur le nombre de salariés concernés par ces changements.

M. COGEN répond que cela sera vu plus tard. Ce point est prévu à l'ordre du jour et les élus auront les informations.

M. MONFORT souligne que la Direction ne peut pas affirmer que le fait de fermer le site de St Luc ne représente pas en une modification de l'organisation des organisations du temps de travail auquel cas, il faudra revenir vers les élus.

M. COGEN répond que cela est fait. Nous avons opéré des changements comme il avait été décrit lors d'un précédent CSE. Nous travaillons au cas par cas ; il n'y a pas de fiche de poste.

M. MONFORT reconnaît que des faits plutôt positifs lui ont été remontés. Ce qui n'est pas normal c'est que le CSE ne soit pas informé sur la fermeture d'un service ; cela lui pose problème. Qu'un salarié soit déplacé, c'est une chose mais qu'un service entier soit fermé, c'est autre chose.

M. LE PAGE demande s'il est possible que les élus donnent un avis seulement après que tous les points à l'ordre du jour aient été vus.

Mme la Présidente donne son accord.

M. COGEN rappelle que l'avis demandé porte sur l'organisation de la prise en charge des patients et donc l'activité même des services à savoir : le nombre de lits ouverts, l'évolution de certaines prises en charges, certains profils patients..... Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas de patient sur les lits dédiés.

M. COGEN sait que les Délégués syndicaux sont les signataires des accords mais fait le constat d'une nécessité de raccourcir les délais y compris de rencontre avec les élus dans un contexte qu'il rappelle d'urgence sanitaire.

Pour M. LE PAGE, le délai d'un jour n'est pas bon et la durée de neuf mois pour l'accord lui paraît longue. Ne pourrait-il pas être revu chaque mois ?

M. COGEN retransmets l'accord aux élus ; il leur revient d'apporter des changements.

M. LE PAGE demande si ce que la Direction souhaite, c'est que les salariés soient en CP ou pas ?

Mme la Présidente confirme qu'en effet elle souhaiterait que les CP soient pris en avril sauf pour certaines catégories.

Mme Nelly ROBIN fait remarquer qu'on demande aux ASH-ASI de prendre des CP alors même que des CDD arrivent.

Mme la Présidente explique que c'est un service où existent de fortes tensions.

M. MONFORT a constaté de drôles de choses comme un CDD qui s'arrête au bout de 4 ans.

Mme la Présidente propose de donner un délai raisonnable pour réfléchir sur cet accord et organiser une réunion CSE par la suite pour avis.

M. MONFORT demande s'il est possible d'avoir un temps de négociation lundi, même en visio-conférence et de se connecter chez soi car M. LE BORGNE est actuellement en arrêt maladie et il aimerait participer à ces négociations.

Mme la Présidente répondra sur cette proposition.

3. Information sur les dérogations en matière de durée journalière (12heures)- Services et salariés concernés

M. COGEN présente un diaporama relatif aux dérogations en matière de durée du travail. Ce sont les différentes ordonnances.

Information sur les dérogations en matière de durée de travail

L'organisation des services en 12h et de la pose de RR par l'employeur repose sur l'Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos.

Elle modifie les règles du droit du travail pour pallier l'urgence de la situation.

Article 1 : *La première mesure vise à permettre, par voie d'accord d'entreprise ou, à défaut de branche, d'imposer la prise de 6 jours de congés payés maximum, sous respect d'un délai de prévenance d'au moins un jour franc, et ce y compris avant la période d'ouverture de ces congés. L'employeur peut être autorisé également à modifier unilatéralement les dates de prise des congés payés ou à fractionner lesdits congés. La période durant laquelle la modification ou l'imposition des congés est possible ne peut dépasser le 31 décembre 2020.*

Article 5 : *Ensuite, sur la même idée, l'employeur peut, unilatéralement, mais seulement si l'intérêt de l'entreprise le justifie eu égard aux difficultés économiques liées au Covid-19, imposer la prise de RTT ou en modifier les dates déjà posées. Un respect d'un délai de prévenance d'au moins un jour franc doit s'appliquer. La période ne peut s'étendre au delà du 31 décembre 2020."*

Article 6 de cette même ordonnance "

1° La durée quotidienne maximale de travail fixée à l'article L. 3121-18 du code du travail peut être portée jusqu'à douze heures ;

Mme la Présidente est d'accord avec Mme STEPHAN. Un point est fait tous les jours, ce qui permet de diminuer le nombre d'intervenants mais aussi de suivre les besoins en matériels de protection.

Pour M. MONFORT, la Direction est en train de consulter les élus sur des décrets qui ne sont pas encore écrits. Il a été contacté par sa fédération et affirme qu'à ce jour, rien n'est décidé ; les décrets ne sont pas écrits. Il pense que la Direction veut passer en force ou est mal conseillée. Il ne sait pas ce qu'elle cherche mais la CGT est d'accord pour négocier sur ce point avec les autres syndicats.

M. COGEN indique qu'on attend la liste des secteurs concernés par les décrets mais que personne ne doute de l'intégration de la santé.

Mme la Présidente demande à M. MONFORT s'il a exprimé la position de la CGT.

M. MONFORT répond que non, c'est la loi.

Mme la Présidente informe que la Direction maintient sa position même si la CGT n'est pas d'accord.

M. LE PAGE pense que, s'il a bien compris, la Direction veut anticiper. Ce qu'il ne comprend pas par contre, c'est l'organisation en 12 heures 30.

Mme STEPHAN ajoute qu'il est déjà difficile de travailler en 12 heures ; 12 heures c'est encore plus long. Elle estime que les repas pourraient être offerts à tous. Nous sommes tous des soignants, on donne tous un coup de main, on est tous égaux.

M. COGEN répond que la Direction ne connaissait pas toutes les conséquences ; c'est la raison pour laquelle on avance progressivement, tant sur la durée que sur les transmissions. Pour assurer cette adaptation une évaluation au bout d'une semaine de mise en œuvre est bien prévue.

M. LE PAGE demande si les unités qui vont intervenir sur les unités Covid-19 travaillent sur la base du volontariat ou pas car certains salariés ayant des pathologies, même sans ALD, ont des craintes.

Mme la Présidente répond que cela a été évoqué ; les équipes ne se feront pas sur la base du volontariat mais la Direction sera attentive à plusieurs critères.

Départ de Mme la Présidente. M. COGEN prend la présidence de la réunion

M. LE PAGE demande de voir les grilles de 12 heures pour constater à quel rythme les salariés travaillent.

M. Le Président revient sur les grilles qui sont présentées par M. MOGAN.

Mme Gaëlle KERMAÏDIC demande comment il se fait que les grilles des EHPAD de Brest ne comportent pas de noms.

M. MOGAN explique qu'au vu de la structure des EHPAD brestois, il était compliqué de dédier des personnes sur des postes précis. Par exemple, un résident malade Alzheimer sera transféré dans les chambres dédiées avec du personnel dédié.

Mme KERMAÏDIC demande qui sera déplacé si un résident contracte le covid-19 : le résident ou l'équipe ?

M. Anthony QUERE demande si les résidents Covid-19 de Brest pourraient être transférés sur Lannouchen.

M. MOGAN répond que ce point n'a pas été évoqué mais on pourrait envisager un transfert sur le SSR Polyvalents de Ty Yann.

M. Le Président dit que le secteur sanitaire sera reconnu dans les décrets.

M. LE PAGE revient sur le stock de masques : les 10 jours concernent le stock de masques chirurgicaux ; pour les masques FFP2, il y a moins de stock d'avance

M. Le Président est d'accord avec M. LE PAGE. Le suivi est transmis à l'ARS et si on a des patients à gouttelettes, la consommation reste importante.

Concernant les masques en tissu qui sont ou vont être distribués, M. LE PAGE a vu une note précisant qu'à Ty Yann les masques sont lavés sur le site. Il souhaiterait que ce soit également le cas sur Roscoff. Pour autant, à titre personnel, ces masques ne le rassurent pas.

M. Le Président indique que la Direction a partagé sur ce point et mis s'est accordée-du temps pour mesurer les impacts mais elle a voulu répondre aux équipes par rapport à leurs craintes.

M. MONFORT ne partage pas ce point de vue car il dit avoir autour de lui des personnes qui toussent et le masque en tissu protège.

Pour M. BARON, ce qui protège des gouttelettes, c'est le masque chirurgical ; le masque en tissu a un effet « placebo ».

M. LE PAGE suggère que la remise des masques en tissu soit accompagnée afin d'expliquer les bonnes pratiques d'utilisation.

M. Le Président dit que ce sera fait par l'équipe Hygiène.

5. Information sur les mesures de prévention (Mise à jour du Document Unique)

M. Le Président informe qu'on a demandé à M. Michel TROADEC de revoir l'information des mesures de prévention dans le Document Unique, par rapport aux risques identifiés.

Il présente le document :

Information sur les mesures de prévention (mise à jour du document unique) En réponse aux risques liés à la transmission

COMMUNICATION

- *Bulletin d'information interne Fondation depuis le 1er jour du confinement en France, le 16/03/2020.*
- *Notes d'information spécifiques Covid-19*
- *Ressources intranet*

Affiches sur les gestes barrières et les techniques telles que le lavage des mains, ainsi que sur les changements organisationnels

Foire aux questions

Les informations de l'ARS

- *Les sites Internet institutionnels*

Permanences téléphoniques de la Fondation ILDYS :

Service des Ressources Humaines

Service de Santé au Travail

Soutien psychologique des salariés

Problématique Garde d'enfants

Risque de faire beaucoup d'accompagnement de fin de vie / décès => angoissant, risque de voir des résidents souffrir

Décision de confiner en chambre l'ensemble des résidents avec sectorisation des professionnels. L'augmentation de la charge de travail est gérée avec des renforts externes et des réorganisations internes

A Saint-Vincent Lannouchen/St Jacques, affectation de l'hébergement temporaire à l'accueil des résidents testés Covid-19

Accueil des salariés externes avec présentation des lieux et des missions attendues

Coordination téléphonique mise en place pour soulager les équipes de nombreux appels des proches des résidents

Le Cadre de santé est référent et soutien pour toutes les questions liées aux procédures d'hygiène

Mme KERMAÏDIC informe que depuis 15 jours, 45 connexions ont été réalisées afin de maintenir le lien entre les résidents de l'EHPAD de Keraudren et leurs familles.

M. Le Président indique que l'aide psychologique pour les salariés repose sur deux axes : l'écoute des équipes et la possibilité pour les salariés d'avoir un rendez-vous individuel.

M. MOGAN précise qu'à ce jour, toutes les conditions sont réunies pour accueillir des patients Covid-19. Cela a été validé par le médecin hygiéniste du CHU pour Ty Yann et en attente de l'avis de l'équipe du CHPM.

M. LE PAGE signale qu'il a été interpellé par les secrétaires médicales qui demandent pourquoi elles ne sont pas en télétravail. Il pose la question à M. COGEN.

M. Le Président répond que dans notre établissement, les secrétaires travaillent plutôt à l'extérieur des services et sont donc à distance des zones à risques. Naturellement les mesures barrières s'appliquent à ces salariés également. Néanmoins, nous étudions une augmentation des personnels en télétravail.

M. LE PAGE demande s'il est possible d'envisager la réouverture du Self afin que les salariés puissent avoir un repas chaud.

M. Le Président annonce la réouverture probable du Self la semaine prochaine, bien évidemment dans le respect de toutes les mesures barrières.

M. MONFORT voudrait savoir comment le CSSCT est associé à l'élaboration du Document Unique. Au vu de la situation actuelle, il demande aussi si les ASH/ASI vont continuer à tourner dans les services et enfin, si un plexiglas est prévu pour protéger les secrétaires médicales pour qui se pose également la question de la manipulation des documents administratifs.

M. Le Président répond que pour ce qui concerne le CSSCT, on évoque le sujet en CSE et on s'appuie sur le CSE extraordinaire, considérant que le CSE est garant de la santé et de la sécurité des salariés.

Il demandera à M. TROADEC de se rapprocher des élus du CSSCT pour le Document Unique et fera en sorte que ce soit le cas.

Pour les ASIH/ASI, la question ne se pose pas. Elles n'ont pas à intervenir dans les secteurs Covid-19, les IDE et les AS qui feront elles-mêmes le ménage.

M. LE PAGE estime que le ménage en plus, cela fait beaucoup.

M. MOGAN explique que cette organisation est mise en place pour limiter le nombre d'intervenants. On pourra revoir l'organisation si la situation l'exige.

M. MOGAN ajoute que si les mesures barrière sont respectées notamment le lavage des mains, le port du gant n'est pas adapté en dehors des soins aux patients.

M. Le Président souligne que l'IDE Hygiéniste intervient et interviendra régulièrement pour donner les explications et consignes nécessaires.

Par ailleurs, 15 salariés ont été repérés à risque et nous avons revu les postes. Pour le télétravail, les missions assurées le sont en toute confidentialité, avec suivi des tâches, fonctionnement du matériel, etc...

M. LE PAGE n'est pas sûr qu'on soit dans ce chapitre mais il souhaiterait revenir sur la note de service sortie ce matin et relative aux déplacements. Il veut être certain que nous sommes bien sur la base du volontariat pour le CHU et le CHPM.

M. Le Président le confirme. Certains salariés sont demandeurs et nous avons besoin de connaître les personnes qui seraient volontaires sachant qu'à ce jour le CHU et le CHPM n'ont pas exprimé de besoins précis.

M. DE BLASIO souhaite informer que les salariés de St Luc ont reçu un mail disant qu'il n'y avait plus besoin d'eux sur le site de Perharidy et leur demandant de se positionner sur les différents sites de la Fondation pour y travailler.

M. MOGAN répond qu'il n'avait pas obligatoirement connaissance du contenu de ce mail. L'idée est d'identifier les ressources disponibles en fonction des besoins spécifiques.

M. Le Président confirme que c'est bien la stratégie des réponses, sur les besoins notamment dans les EHPAD, l'entretien des locaux. Nous souhaitons répondre davantage aux besoins dans les services. C'est à la Direction d'apporter les réponses aux salariés. Il verra ce problème.

Mme KERMAÏDIC signale que les renforts qui sont arrivés font du bien et sont utiles.

M. MOGAN remercie l'ensemble des personnels qui se sont investis lors de cette crise sanitaire.

6. Présentation des mesures d'aide et d'accompagnement des salariés durant la crise Covid-19

Mesures évoquées au CSE du 20 mars

- Mise en place d'une cellule de crise
- Coordination avec le GHT (Groupement Hospitalier du Territoire)
- Intégration du Secrétaire du CSE à la cellule de crise et co-construction de la FAQ avec les élus du CSE
- Permanence téléphonique pour la garde d'enfants
- Diffusion de l'attestation employeur
- Possibilités d'hébergement, télétravail, entrée des établissements sécurisée, registres des entrées/sorties, gel hydro alcoolique, limitation des regroupements, fermeture des selfs et commande de paniers repas
- Communication : page Intranet dédiée, bulletin d'information régulier, affichage.

Mesures évoquées mises en place depuis le dernier CSE

- Permanence RH (numéro dédié de 08h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00) pour toutes les questions en lien avec les impacts sociaux de la crise
- Port du masque chirurgical pour le personnel en contact avec les patients/résidents/enfants et masques en tissu pour le personnel « hors soins »
- Mise en place de rencontres hebdomadaires du Comité d'éthique de la fondation
- Message d'actualité sur le site Internet www.ildys.org
- Relais des initiatives par le service communication (via Intranet, le bulletin d'information interne Covid-19, les réseaux sociaux)

M. Le Président rappelle le Plan Blanc où tout le monde doit être autour du patient. Il a le souvenir que dans d'autres circonstances des salariés de la comptabilité ou des ressources humaines ont donné un coup de main dans les unités d'autres circonstances. Nous mettons tout en œuvre pour être prêts.

Mme KERMAÏDIC évoque la situation d'une salariée mise à disposition sur l'EHPAD de Keraudren : elle vient de Quimper et fait des horaires coupés.

M. Le Président s'engage à étudier cette situation car c'est un « loupé ». Ce n'est pas voulu, la Direction essaie d'être attentive.
Il rappelle qu'il y a beaucoup de questions à étudier. Lundi ont lieu les négociations sur les CP ainsi que sur l'horaire des 12 heures.

M. MOGAN tient à préciser qu'il n'y a pas d'horaires de 12 heures sur Lannouchen à ce jour.

M. Le Président informe que le médecin qui devait arriver sur le SSR Addictologie fin mars, n'arrivera finalement que fin avril.
Il indique par ailleurs qu'en cas d'accord, on pourra envisager un éventuel report pour les demandes de CP posées en avril.

M. MONFORT souhaite qu'on aborde également lundi le versement de la prime de 1000 euros à tous les personnels qui sont actifs. Les salariés l'interpellent sur ce point.

M. Le Président répond que la Fondation aimerait pouvoir offrir cela aux salariés mais M. MONFORT connaît le contexte : il s'agit d'annonces gouvernementales dont personne ne connaît les modalités d'application concrètes et encore moins dans le secteur privé.

Mme STEPHAN note que certains secteurs ont obtenu des renforts et pas d'autres. Sur le SSR Polyvalents où la charge de travail est importante, il y a des manques.

M. Le Président indique que le souci de la Direction est d'être attentif à la prise en charge. Il maintient sans aucun doute que le SSR polyvalent bénéficie également de renfort
Il rappelle qu'il reste à donner un avis sur le point 1 de l'ordre du jour.

M. MONFORT demande que les points suivants soient vus lors du prochain CSE : nombre de salariés déplacés dans les différents services ? Information aux élus à chaque nouveau changement : nombre, ETP, affectations.

Il ajoute que la CGT vote POUR mais il se dit scandalisé par ces comportements qui ne respectent pas nos accords d'entreprise, alors qu'il est possible de négocier.

Le Secrétaire du CSE demande l'avis des élus sur l'adaptation des conditions d'organisation et de fonctionnement (hors autorisation) des activités sanitaires et médico-sociales et des mesures impactant les ressources humaines

10 votants : 1 élu CFDT, 5 élus CGT, 4 élus SUD

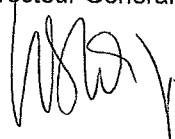
POUR : 10 voix

Le CSE donne un avis favorable sur l'adaptation des conditions d'organisation et de fonctionnement (hors autorisation) des activités sanitaires et médico-sociales et des mesures impactant les ressources humaines à l'unanimité des votants.

Un temps de négociations sur différents points entre la Direction générale et les Délégués Syndicaux est fixé au lundi 6 avril 2020 par visio-conférence.

Les débats étant clos, la séance est levée.

Mme Hélène BLAIZE
Directeur Général



M. Stefano DE BLASIO
Secrétaire du CSE

